



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1533

Délimitation d'un secteur de renouvellement urbain
en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport
d'Orly sur le site de la Zone d'Aménagement
Concerté "Chemin des Carrières"

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		P

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

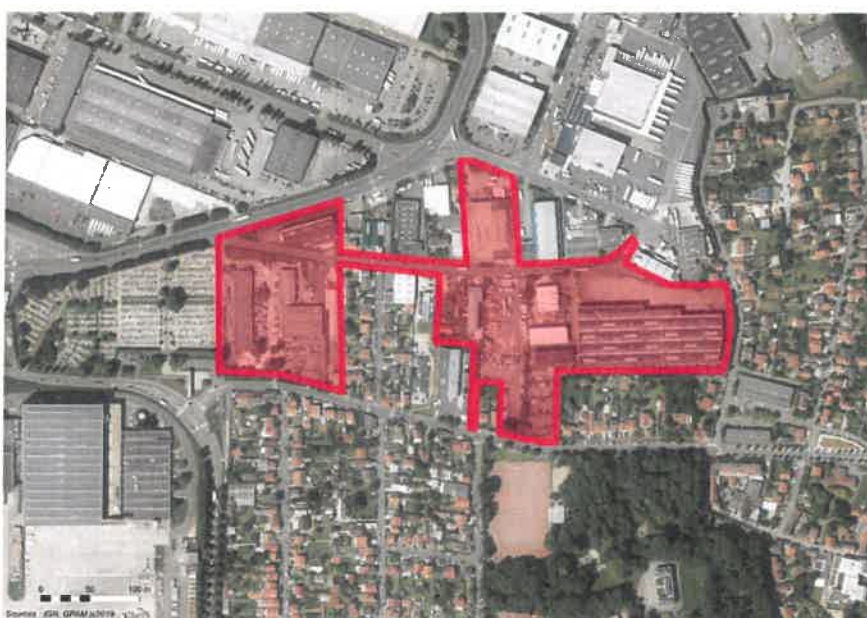
Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

Le secteur Chemin des Carrières, situé à l'ouest de la commune d'Orly, est aujourd'hui constitué d'un tissu urbain hétérogène mêlant des entrepôts de logistique, des locaux d'activités et des bâtiments pavillonnaires. Cette situation est due à sa localisation à l'interface entre le Vieil Orly, le lotissement d'activités du SENIA et la plate-forme aéroportuaire.

L'urbanisation de ce secteur a eu pour conséquence une imperméabilisation presque totale des sols, entraînant des problématiques de ruissellement et d'appauvrissement des écosystèmes présents. Par ailleurs, du fait de cette localisation à l'interface entre la zone d'activité et les quartiers résidentiels, les espaces publics souffrent d'une qualité urbaine faible. Les rues sont souvent en impasse, et essentiellement pratiquées par les poids lourds.

Suite à ce constat, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA), par une délibération du 19 octobre 2012, a décidé de prendre l'initiative de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur Chemin des Carrières dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).



Périmètre - ZAC « Chemin des Carrières »

Le site retenu pour le projet est localisé de part et d'autre du Chemin des Carrières, et est délimité par la Voie nouvelle à l'est, la rue du Bas-Marin et la rue Maillard au nord, le cimetière à l'ouest et le parc Georges Méliès au sud.

En parallèle de la poursuite des études, la concertation préalable à la création de la ZAC a été organisée en trois phases entre 2013 et 2019, au travers de réunions publiques et d'ateliers au cours desquels l'EPA ORSA et la Ville ont pris, dans le cadre de leurs compétences respectives, neuf engagements pour la poursuite de l'opération d'aménagement.

Le 25 janvier 2019, la Ville d'Orly, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et l'État ont validé le plan de référence de la ZAC Chemin des Carrières. Cette validation a conduit l'EPA ORSA à décider de poursuivre l'opération, se traduisant par la prise de plusieurs délibérations en date du 20 mars 2019 relatives à :

- Arrêt et approbation du bilan de la concertation,
- Création de la ZAC "Chemin des Carrières".

L'aménagement du secteur « Chemin des Carrières » vise aussi bien la réparation d'un tissu urbain local aujourd'hui dégradé, et l'accompagnement vers une échelle métropolitaine en lien avec le pôle-gare de Pont-de-Rungis.

L'opération ZAC "Chemin des Carrières" vise ainsi à :

- Accompagner la mutation de ce quartier vers une échelle métropolitaine,
- Développer une nouvelle offre de logements,

- Aménager un quartier s'insérant harmonieusement dans le tissu urbain existant,
- Améliorer et diversifier les espaces publics,
- Hiérarchiser le maillage viaire,
- Aménager des continuités paysagères et écologiques.

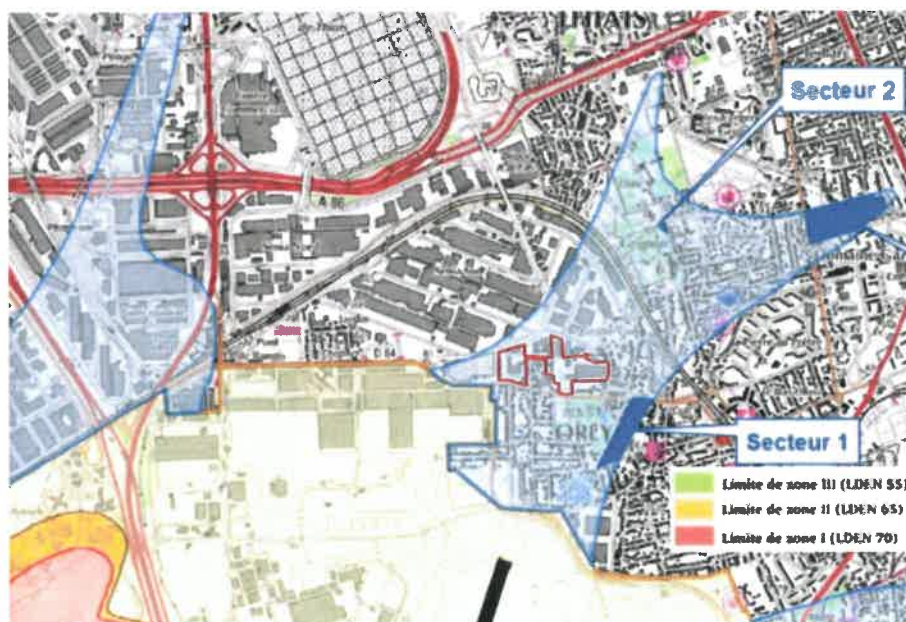


Plan masse – ZAC « Chemin des Carrières – Agence SATHY

La programmation de la ZAC « Chemin des Carrières » se décompose ainsi :

- 50 800 m² environ de surface de plancher à vocation d'habitat résidentiel, soit 770 logements, dont 20 % de logements sociaux, visant l'accueil d'environ 2 000 nouveaux habitants ;
- 500 m² environ de surface de plancher à vocation de commerces, localisés autour de la place à l'ouest du quartier ;
- 1 500 m² environ de surface de plancher à vocation d'activités autres que des commerces, localisés au nord de la ZAC, en face des entrepôts du SENIA.

Le site de la ZAC "Chemin des Carrières" est intégralement situé dans la zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport d'Orly, à l'intérieur de laquelle la création de logements collectifs n'est pas autorisée.



Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly et projet de secteur de renouvellement urbain ZAC « Chemin des Carrières »

Cependant, l'article L.112-10-5° du code de l'urbanisme prévoit une dérogation à cette règle par la possibilité de « *délimiter des secteurs où, pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants, des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées* ». La réalisation du projet de la ZAC "Chemin des Carrières" est donc conditionnée par la mise en place d'un tel secteur. Ce secteur doit être délimité par arrêté préfectoral pris après enquête publique. La saisine du Préfet est de la compétence de l'Établissement public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, délibérant sur demande du Conseil municipal de la Ville d'Orly en date du 20 juin 2019.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et suivants, R.311-1 et suivants et L.112-10 ;

Vu le décret n°2007-783 du 10 mai 2007 délimitant le périmètre de l'Opération d'Intérêt National concernant Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine ;

Vu le Décret du Conseil d'Etat n° 2011-1011, en date du 24 août 2011 et publié le 26 août 2011, portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris et approuvant notamment le prolongement de la ligne de métro 14 jusqu'à l'aéroport et l'installation d'une station en interconnexion avec le RER C à Pont de Rungis ;

Vu la délibération n° 2012-34 du 19 octobre 2012 du conseil d'administration de l'EPA ORSA décidant de prendre l'initiative de la création de la ZAC Chemin des Carrières, approuvant les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC ;

Vu la délibération n° D-URB-2012/0090 du 22 novembre 2012 du conseil municipal de la Ville d'Orly approuvant l'initiative de l'EPA ORSA concernant la ZAC Chemin des Carrières, ainsi que les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2012/4046 du 21 décembre 2012 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly ;

Vu la délibération n° D-URB-2013/178 du 11 avril 2013 du conseil municipal d'Orly approuvant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Vu la délibération n° 2015-33 du 3 juillet 2015 du conseil d'administration de l'EPA ORSA approuvant le projet de développement urbain de Chemin des Carrières ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France du 30 janvier 2019 sur l'étude d'impact du projet d'aménagement Chemin des Carrières et la réponse écrite apportée par l'EPA ORSA ;

Vu la délibération n° 2019-03 du 20 mars 2019 du conseil d'administration de l'EPA ORSA approuvant le bilan de la concertation de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme préalable à la création de la ZAC Chemin des Carrières ;

Vu la délibération n° 2019-04 du 20 mars 2019 du conseil d'administration de l'EPA ORSA approuvant le dossier de création de la ZAC Chemin des Carrières ;

Vu la délibération n° D-URB-2019/0238 du 18 avril 2019 du conseil municipal d'Orly émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Chemin des Carrières ;

Vu la délibération du 28 mai 2019 du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Chemin des Carrières ;

Vu le dossier de demande de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain pour la ZAC Chemin des Carrières ;

Considérant que pour aménager le secteur des Carrières, il est nécessaire de demander à M. le Préfet du Val-de-Marne de procéder la délimitation d'un secteur de renouvellement urbain ;

Sur avis du conseil municipal d'Orly en date du 20 juin 2019 ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le dossier de demande de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain pour la ZAC Chemin des Carrières au sein du périmètre de la zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly, où sera autorisé l'aménagement de logements dans la limite de 768, annexé à la présente.
2. Demande à M. le Préfet du Val de Marne de délimiter un secteur de renouvellement urbain pour la ZAC Chemin des Carrières conformément à l'article L.112-10-5 du code de l'urbanisme.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
 - publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Choisy-le-Roi pour une durée d'un mois.
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 55

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été affichée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

grandparis
aménagement

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

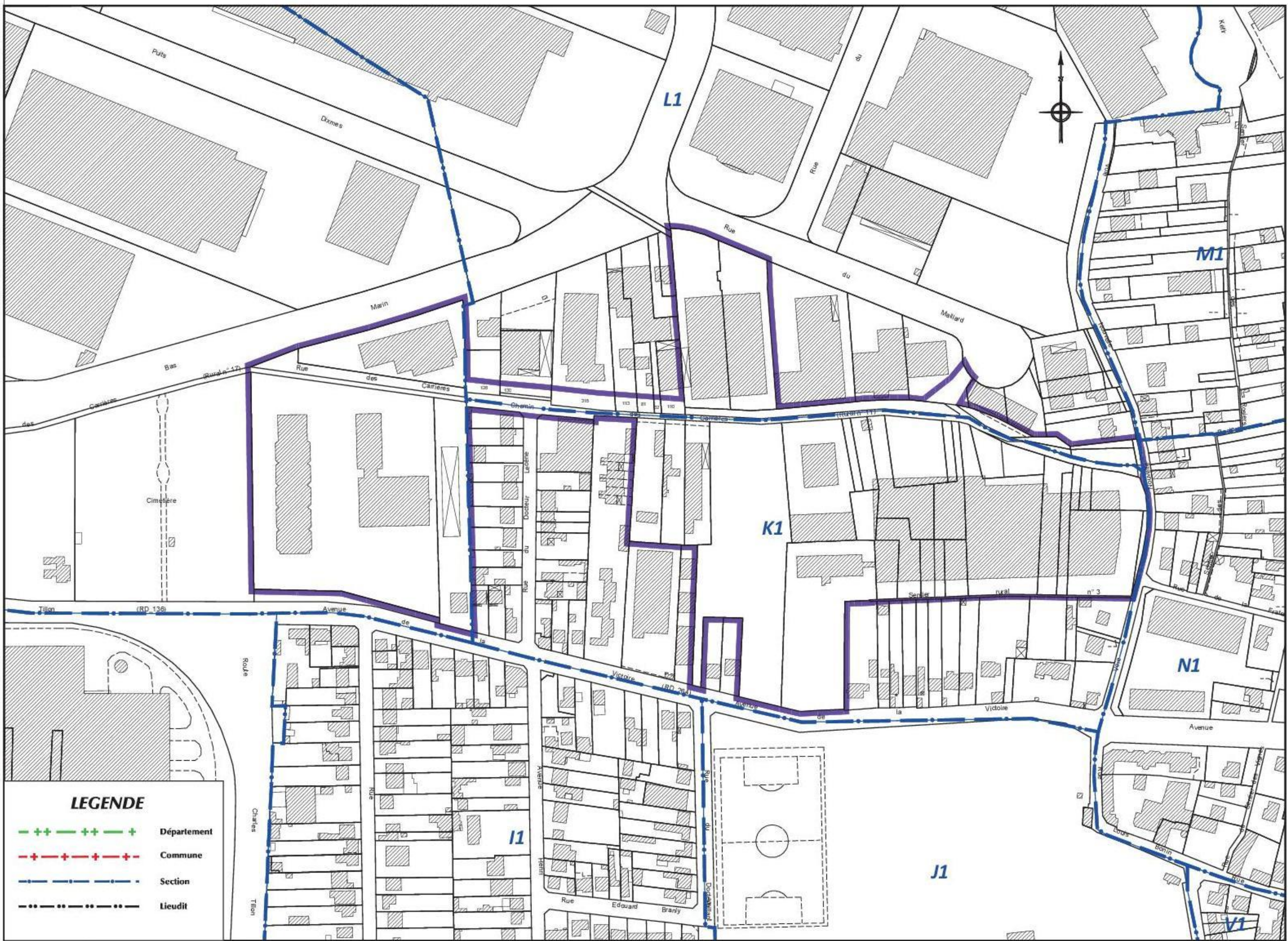
**ORLY
RUNGIS**
**SEINE
AMONT**

Ville d'Orly



ZAC CHEMIN DES CARRIERES	DOSSIER DE SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN	JUIN 2019
-----------------------------	--	-----------

**PROJET DE DELIMITATION DE SECTEUR DE
RENOUVELLEMENT URBAIN**



LEGENDE

- +—+—+—+—+— Département
- +—+—+—+—+— Commune
- +—+—+—+—+— Section
- .-.-.-.- Lieudit

grandparis
aménagement

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

**ORLY
RUNGIS**

**SEINE
AMONT**

Ville d'Orly



ZAC CHEMIN DES CARRIERES	DOSSIER DE SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN	JUIN 2019
-----------------------------	--	-----------

PLAN DE SITUATION

